

LABARTH' INFOS



**Mars
2022**

MAIRIE DE LABARTHE-INARD

Téléphone : 05.61.89.08.41

Mail : mairie.labarthe.inard@wanadoo.fr

Site : www.labarthe-inard.fr



Le mot du maire.

Nous vivons, une nouvelle fois, un début d'année particulièrement mouvementé.

Avec tout d'abord, les événements dramatiques qui se passent en Ukraine et qui ont poussé des familles entières à fuir leur pays. En signe de soutien, la mairie organise une collecte de produits de première nécessité.

La crise sanitaire due au Covid, ensuite, toujours aussi présente deux ans après l'apparition du virus, même si l'horizon semble enfin s'éclaircir un peu. La suppression du port du masque dans les lieux clos (excepté dans les transports en commun) et la suspension du pass-vaccinal sont deux premiers signes positifs vers un prochain retour à une vie normale. N'oublions pas de rester vigilants pour que cette tendance se confirme.

Des échéances électorales importantes, également, au niveau national, avec les présidentielles les 10 et 24 avril, suivies des législatives, les 12 et 19 juin.

Plus localement, certains projets sur la commune, en cours de réalisation ou au stade de la réflexion.

Vous pourrez découvrir dans ce Labarth'infos toutes ces actualités.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Jacques Albenque.

Soutien aux réfugiés ukrainiens.

Plusieurs millions de réfugiés ukrainiens ont fui les combats, abandonnant toute leur vie derrière eux, répondons par notre solidarité à la détresse de ces familles victimes du conflit.

Une collecte est organisée au niveau de la Maison de Ma région à Saint Gaudens qui transmettra les dons aux organismes chargés de cette opération.

Cette collecte concerne les besoins de première nécessité :

- Lits de camps, sacs de couchage, couvertures de survie, . . .
- Petit matériel électrique divers, projecteurs, lampes, rallonges, . . .
- Médicaments non périmés, mousse à raser, rasoirs, savon, dentifrice, matériel soin hygiénique, . . .
- Pansements, gants, masques, matériel de premiers secours, . . .
- Lait maternel, . . .

Par ailleurs, les Inardaises et Inardais souhaitant héberger chez eux des Ukrainiens réfugiés et accueillis en France peuvent se présenter à la mairie afin de remplir un formulaire. Ils pourront notamment préciser le nombre de personnes qu'ils sont en capacité d'accueillir et pour quelle durée.